

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 avril 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 20 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 13 avril 2015, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la Présidence de M. Michel PIALET, Maire

**Présents :** Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Chantal MEBREK, Michel RISSE, Michel DURAND GASSELIN, Paul KELLER, Magali DUBOIS (absente pour les délibérations n° 10 et 11)

**Absents représentés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel RISSE

Observations

### Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015.

Voté à l'unanimité (8 voix) (Magali DUBOIS absente)

### Délibération 2015-010 : Taux d'imposition des Taxes Locales 2015

**Monsieur le Maire propose de maintenir le taux d'imposition des taxes locales à l'identique de l'année 2014 soit :**

**Taxe d'habitation à 16.35%,**

**Taxe foncier bâti à 8,62%,**

**Taxe foncier non bâti à 97,71% et le taux Cotisation Foncière des Entreprises CFE à 23.68%**

Voté à l'unanimité (8 voix) (Magali DUBOIS absente)

**Observations du Conseil Municipal :**

- Alors que la DGF (Dotation de l'Etat) est en baisse et que la Communauté de Communes doit rééquilibrer ses comptes, les taux d'imposition des Taxes Locales restent identiques à 2014 mais devront vraisemblablement être progressivement augmentés à l'avenir.

### Délibération 2015-011 : Budget Principal M14 – Compte de Gestion, Compte Administratif, et Affectation du Résultat – Exercice 2014.

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Michel DURAND-GASSELIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Michel PIALET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	27 112.28	113 615.48	0.00	113 615,48	27 112.28
Opérations de l'exercice	180 643.06	206 713.67	28 264.14	148 607.59	208 907.20	355 321, 26
<b>TOTAUX</b>	180 643.06	233 825.95	141 879.62	148 607.59	322 522.68	382 433.54
Résultat de clôture	0.00	53 182.89	0.00	6 727.97	0.00	59 910.86
	<b>Reste à réaliser</b>				11 945.54	
	<b>Besoin/excédent de financement Total</b>					47 965.32
						74 081.81

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :**

**53 182.89** au compte 1068 (recette d'investissement)

**47 965.32** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Votes : Pour 8 Contre 0 Absentions 0 (Magali DUBOIS absente).**

## **Délibération 2015-012 : BUDGET PRINCIPAL M14 – 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget principal présente les sections suivantes :

**Section d'exploitation :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **298 339.00**

**Section d'investissement :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **111 849.00**

Le Conseil Municipal ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 9 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

## **Délibération 2015-013 : BUDGET LOCAL COMMERCIAL ET LOGEMENT COMMUNAL M14 - 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget du Logement Communal présente les sections suivantes :

**Section d'exploitation :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **2 317.00**

**Section d'investissement :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **338 630.00**

Le Conseil Municipal ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 9 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

## **Délibération 2015-011 : Budget EAU M40 – Compte de Gestion, Compte Administratif , et Affectation du Résultat – Exercice 2014.**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Michel DURAND-GASSELIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Michel PIALET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 439.38	0.00	0.00	22 316.79	6 439.38	22 316.79
Opérations de l'exercice	35 047.32	48 026.06	37 183.43	28 074.21	72 230.75	76 100.27
TOTAUX	41 486.70	48 026.06	37 183.43	50 391.00	78 670.13	98 417.06
Résultat de clôture	0.00	6 539.06	0.00	13 207.57	0.00	19 746.93
	Reste à réaliser				4 602.00	
	Besoin/excédent de financement Total					15 144.93
						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réalisés.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :**

**0.00** au compte 1068 (recette d'investissement)

**6 539.36** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Votes : Pour 9 Contre 0 Absentions 0**

## **Délibération 2015-015 : BUDGET EAU M40 - 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget de l'Eau présente les sections suivantes :

**Section d'exploitation :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **54 713.00**

**Section d'investissement :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **43 221.00**

Le Conseil Municipal ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 9 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

**Observation du Conseil Municipal :**

A Sabuscles actuellement l'eau est sur source privée gérée par une partie des habitants du hameau, il n'y a pas de compteur. Une étude pourrait être envisagée pour que la Commune distribue l'eau à tous les habitants de ce hameau. Cette étude coûterait environ 14 000 €.

## **Délibération 2015-016 : Budget ASSAINISSEMENT M40 – Compte de Gestion, Compte Administratif , et Affectation du Résultat – Exercice 2014.**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Michel DURAND-GASSELIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Michel PIALET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

3. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	30 000.00	0.00	42 412.88	0.00	72 412.88
Opérations de l'exercice	6 891.21	3 746.15	53 373.17	69 250.66	0.00	12 732.43
TOTAUX	6 891.21	33 746.15	53 373.17	111 463.54	0.00	85 145.31
Résultat de clôture	0.00	26 854.94	0.00	58 090.37	0.00	85 145.31
				Reste à réaliser	132 413.10	71 839.00
				Besoin/excédent de financement Total		24 571.21
						31 595.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :**

**2 283.73** au compte 1068 (recette d'investissement)

**24 571.21** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Votes : Pour 9 Contre 0 Absentions 0**

## **Délibération 2015-017 : BUDGET ASSAINISSEMENT M40 - 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget de l'Eau présente les sections suivantes :

**Section d'exploitation :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **41 160.00**

**Section d'investissement :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **287 208.00**

Le Conseil Municipal ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 9 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

**Observation du Conseil Municipal :**

Les roseaux poussent sur la station d'épuration et la moitié des habitants concernés sont raccordés.

## **Délibération 2015-018 : Indemnité de Conseil et de Budget du Trésorier**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

### **Décide :**

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à, Mr Francis PAUL Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**Votes : Pour 8 Contre 1 Abstention 0**

## **Délibération 2015-019 : Demande de subvention pour le logement communal- PACT Habitat et Développement Ardèche**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet concernant la réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation, vacante depuis plusieurs années, en logement communal à l'étage et en commerce multiservices au rez-de-chaussée. Ce bâtiment appartient à la commune depuis août 2013.

Concernant le logement, le projet consiste à réhabiliter le premier étage en un logement T3 de 76.67 m<sup>2</sup> de surface utile. Ce logement accessible sera conventionné. Les locataires devront répondre aux conditions de ressources fixées par la réglementation pour les logements PLUS.

Le projet architectural a été étudié par André Jacques TOIRON (du cabinet Bonnet & Teissier - Mende). Le système de chauffage prévu est un chauffage assuré par une pompe à chaleur géothermique commune au logement et au local commercial. Le projet est conçu pour être « BBC compatible » comme l'exige la Région pour le financer.

Les travaux se montent selon son estimation à 102 544 € HT (estimatif architecte), les honoraires à 13 500 € (Maîtrise d'œuvre, SPS, frais AO), les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage PACT H&D Ardèche à 990 € HT (nonsoumis à TVA).

Pour réaliser cette opération doivent être sollicitées : un Prêt PLUS de la Caisse des Dépôts et Consignations autorisé par l'État (PLUS), de 103 416 €, une subvention de 12 000 € correspondant à 50% de 24 000 € maximum du Pays de l'Ardèche Méridionale et une subvention de 8 000 € du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet Développement Durable 2015.

Le loyer conventionné calculé selon la réglementation (en tenant compte de marges locales possibles) se monte à 439 € pour le T3.

Pour réaliser cette opération, le plan de financement prévisionnel ci-dessous mentionné sera donc mis en place (partie logement) :

### **Dépenses :**

Travaux HT	102 544 €
Honoraires architecte + S.P.S. + contrôle	13 500 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage Cal 07	990 €

Total HT	117 034 €
Total TTC	<b>123 416 €</b>

à TVA réduite (1) 5.5 %

(1) : AMO PACT H&D : TVA 0 % circulaire Sauter. Le reste est compté à 5.5 %

### **Recettes :**

- subvention Région (PAM)	12 000 €
- subvention CG 07	8 000 €
- Prêt Amélioration (PLUS) CDC 1,60 % sur 25 ans	103 416 €

**Total TTC : 123 416 €**

Le plan de financement de la partie commerce Multi-Services du rez-de-chaussée fait l'objet d'une délibération séparée. Les travaux seront entrepris après consultation des entreprises, et dès lors que les financements auront été obtenus, pour s'achever courant de l'année 2016.

Une convention sera passée avec l'Etat concernant la location future, qui fixe notamment le montant des loyers plafonds et ouvre droit, pour les locataires, au bénéfice de l'A.P.L.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- . Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- . Approuve l'échéancier prévisionnel de l'opération,
- . Sollicite les subventions correspondantes auprès du Département et de la Région Rhône-Alpes par l'intermédiaire du Pays d'Ardèche Méridionale,
- . Sollicite un prêt PLUS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- . Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire, et notamment la convention APL avec l'Etat.

**Voté à l'unanimité (9 voix)**

**Observation du Conseil Municipal :**

Les futurs gérants démissionneront de leur travail respectif en fonction de l'avancement des travaux et vont inscrire leurs enfants à l'école de Malbosc. Maud RICHARD s'est engagée dans les formations CCI.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Plusieurs habitants de la commune regrettent de ne pas avoir eu le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en ligne.
- Maud CLAVEL indique qu'elle aurait aimé avoir les documents en amont afin de mieux préparer le Conseil, surtout s'agissant du budget.

**Fin de séance à 23 h 30 mn**